

Généralités

La direction du Groupe Iris s'engage à maintenir des normes juridiques, éthiques et morales élevées, à respecter les principes d'intégrité, d'objectivité et d'honnêteté et veut être considérée comme opposée à la fraude et à la corruption dans la conduite de ses activités. La fraude est un délit pénal. Elle n'a pas sa place dans la société en général. Par conséquent, Iris a mis en place une gestion du risque de fraude pour limiter ce risque de fraude et protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés, clients et autres parties prenantes.

Qu'est-ce que la fraude ?

La fraude peut être définie comme tout acte consistant à tromper délibérément quelqu'un en faisant un usage abusif d'actifs (actifs financiers, biens, données de l'entreprise...) ou en contournant les exigences légales, les règlements ou les mesures de l'entreprise qui entraînent des pertes pour la victime et/ou des profits pour la fraude.

La fraude peut entraîner de graves pertes financières, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation. Elle peut être à l'origine de coûts importants pour nos clients et pour l'entreprise.

Le groupe Iris a donc élaboré des politiques, des processus, des outils de surveillance et de formation pour réduire le risque de fraude.

Voici quelques exemples d'actes frauduleux :

- tromperie délibérée d'un employé au détriment du groupe Iris, d'un tiers (par exemple un client/fournisseur) ou de toute autre partie prenante, à des fins de profit personnel ou pour obtenir des avantages indus ou illicites (y compris, mais sans s'y limiter, les transferts frauduleux sur des comptes bancaires, la présentation de factures ou de notes de frais frauduleuses, les demandes de remboursement sciemment incompatibles avec les politiques de dépenses du groupe Iris ou d'autres politiques pertinentes)
- comptabilité falsifiée, mauvaise application délibérée des principes comptables et omission, falsification ou altération des documents comptables, livres, rapports, déclarations fiscales, factures, autres documents, signatures et pouvoirs ;
- compensation non autorisée telle que des pots-de-vin, des dessous de table ou la corruption ?

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE



- exposition de la société à une responsabilité vis-à-vis de tiers en utilisant ses actifs, son nom, sa réputation ou ses services pour faire de fausses déclarations ou des déclarations irréfléchies ou pour mener des activités déloyales ;
- utilisation abusive d'informations confidentielles ou d'autres actifs au détriment de l'entreprise ou de ses clients/fournisseurs. Les actifs incluent, sans s'y limiter, les bâtiments, les équipements, les véhicules, les liquidités, les documents, les fournitures, les services, les biens, les stocks, les logiciels, la propriété intellectuelle et le savoir-faire.
- falsification de documents sociaux (fiches de paie, certificats de travail, ...)
- utilisation abusive des badges et déclaration frauduleuse des heures travaillées

Cette politique s'applique à tous les employés du groupe Iris, quelle que soit leur position (permanente, freelance, intérimaire, consultant, etc.).

Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités au sein du dispositif de lutte contre la fraude du groupe Iris sont décrits ci-dessous :

Tous les employés

- Ils signalent les suspicions de fraude conformément à la procédure de « Signalement des irrégularités ».
- Ils fournissent le cas échéant un soutien dans les enquêtes sur les fraudes.
- Ils connaissent les politiques et procédures du programme de lutte contre la fraude.

Responsables d'équipe

- Ils représentent le premier recours pour recevoir les signalements de fraude.
- Ils initient et recueillent des informations en cas de fraude.
- Ils mènent des enquêtes sur les fournisseurs ou les sous-traitants si nécessaire.
- Ils réalisent une évaluation périodique des risques de fraude.
- Ils s'assurent que les recommandations des rapports d'enquête sont exactes et mises en œuvre.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE



Directeurs

- Ils sont responsables de la mise en œuvre et du respect des contrôles internes appropriés au sein de leur organisation, en coopération avec l'Integrity Officer.
- Ils sont responsables de l'ouverture et de la supervision des enquêtes.
- Ils coopèrent avec l'Integrity Officer et lui signalent toutes les questions liées à la fraude.

Integrity Officer

- Regroupe tous les incidents de fraude.
- Agit en tant que relais pour les fraudes signalées par les employés.
- Gère la boîte e-mail Integrity@iris.be.
- Agit en tant que coordinateur du dispositif de lutte contre la fraude.
- Met à jour annuellement la politique de lutte contre la fraude.
- S'assure que tous les employés concernés connaissent cette politique et leurs responsabilités en matière de lutte contre la fraude et la corruption.
- Met en place un système de gestion de la fraude pour enregistrer les incidents de fraude, les résultats des enquêtes et l'avancement du recouvrement, etc.
- Réalise et dirige des évaluations périodiques des risques de fraude.
- Analyse les pertes dues à la fraude, les tendances et les causes profondes et en fait rapport à la Direction générale.
- Veille à ce que des enquêtes rigoureuses et rapides soient menées en cas de fraude ou de corruption avérée ou suspectée.
- Veille à ce que des mesures juridiques et/ou disciplinaires soient prises le cas échéant contre les auteurs de fraude ou de corruption.
- Suit le plan d'actions correctives pour toute faille éventuelle dans les cas de fraude.
- Assure le suivi des recommandations faites au Comité d'Audit et veille à ce qu'elles soient correctement mises en œuvre.

Comité d'Audit

- Reçoit les informations sur les types de fraude, les tendances et les mesures efficaces de prévention de la fraude de l'Integrity Officer.
- Assure la résolution rapide des questions liées à la fraude.
- Reporte les cas de fraude ou de corruption au conseil d'administration.

Conseiller juridique (Legal Counsel)

- Fournit des conseils juridiques sur les cas de fraude.
- Donne des conseils sur les droits et obligations liés à chaque incident.
- Évalue les procédures possibles.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE



Le département Human Capital

- Exécute le cas échéant des procédures disciplinaires.
- Participe aux entretiens avec les employés lors des enquêtes sur les fraudes.
- Réalise des « screenings » préalables à l'embauche.

Le département IT & Digital

- Examine périodiquement les droits d'accès au système pour s'assurer que l'accès est nécessaire et approprié, en coopération avec les responsables d'équipe.
- Stockage sécurisé des informations pertinentes des dossiers en cas de fraude.

Prévention de la fraude

Évaluation et suivi des risques de fraude

Le groupe Iris effectue des évaluations périodiques du risque de fraude. Ces évaluations relèvent du Integrity Officer avec l'aide de différents départements. Pour les risques identifiés, on vérifie si des mesures de contrôle suffisantes existent pour limiter le risque. Si nécessaire, des mesures supplémentaires sont prises.

Contrôles minimaux de la fraude

Le groupe Iris a fixé des mesures minimales de contrôle de la fraude pour chaque processus opérationnel. Ces mesures doivent être mis en œuvre par chaque département sous la responsabilité de son directeur.

Signalement des irrégularités

Le groupe Iris a mis en place une procédure de « signalement des irrégularités » afin de garantir que les craintes ou les soupçons de fraude puissent être signalés en toute sécurité.

Procédures d'enquête

Procédure

Toute suspicion de fraude est prise au sérieux et sera traitée conformément à cette politique.

- L'Integrity Officer est chargé d'initier et de coordonner toutes les enquêtes sur les fraudes.
- Les résultats des enquêtes ne seront partagés qu'en cas de « nécessité » avec les personnes autorisées.
- L'enquête a lieu indépendamment de la position ou de l'ancienneté du collaborateur concerné au sein du groupe Iris.
- Une enquête sera toujours menée en toute discrétion. Les personnes en charge du dossier n'enquêteront que sur les questions qui sont directement liées ou pertinentes au soupçon de fraude.

Actions

Une fois l'enquête terminée, les personnes concernées au sein du groupe Iris décideront des mesures à prendre.

Ces actions peuvent inclure, le cas échéant, des mesures disciplinaires, ainsi que l'engagement de procédures pénales et/ou civiles, à condition que les dispositions légales pertinentes soient respectées.

Rapport au comité d'audit

Toutes les violations ainsi que les conclusions de l'enquête seront rapportées par l'Integrity Officer au Comité d'Audit qui, à son tour, informera le conseil d'Administration.

Tirer les leçons du passé

L'Integrity Officer vérifie si des changements doivent être apportés aux systèmes et/ou aux procédures afin de veiller à ce que de telles infractions ne se reproduisent pas.